



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

● **Lauréats des concours ITRF :
Guide 2006 pour la saisie des vœux
d'affectation par internet**

ENCART
B.O. n°28
du 13-7-2006

GUIDE 2006 POUR LA SAISIE DES VŒUX D’AFFECTATION PAR INTERNET À L’USAGE DES LAURÉATS DES CONCOURS ITRF

NOR : MENH0601685X

RLR : 716-0

Note du 30-6-2006

MEN - DGRH C2-2

■ Guide 2006 pour la saisie des vœux d’affectation par internet à l’usage des lauréats des concours ITRF internes et externes :

- d’ingénieur de recherche ;
 - d’ingénieur d’études ;
 - d’assistant ingénieur ;
 - de technicien de recherche et de formation.
- Version mise à jour le 16-6-2006.

Tous les candidats retenus aux concours internes et externes de catégories A et B de recherche et de formation doivent **classer et confirmer** leurs vœux d’affectation en utilisant l’application internet LAUREAT-IT : saisie des vœux d’affectation.

1 - Introduction

Les dispositions réglementaires organisant la procédure de recrutement sont précisées par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié par le décret n° 2002-133 du 3 février 2002, et, notamment, par les arrêtés portant mention des postes publiés offerts au recrutement.

La procédure d’admission des candidats comporte deux étapes :

- 1ère étape : les jurys classent, pour chaque

concours, les lauréats par ordre de mérite ;

- 2ème étape : les résultats des concours sont portés à la connaissance des lauréats, et ceux-ci expriment leurs vœux par rapport à ces résultats. Ils sont invités, pour cette étape, à utiliser l’application internet ouverte à leur intention. Le présent guide en explique les modalités.

Les concours de recrutement des personnels concernés par le décret précité sont de deux types :

- 1) les concours internes et les concours externes ;
- 2) les concours de 3ème voie.

L’application “LAUREAT-IT : saisie des vœux d’affectation” vous permet, dans le cas où vous avez été admis à un ou plusieurs concours d’ingénieur de recherche, d’ingénieur d’études, d’assistant ingénieur ou de technicien de recherche et de formation, de prendre connaissance des classements que vous avez obtenus à tous les concours auxquels vous vous êtes présenté et de classer par ordre préférentiel vos vœux d’affectation pour les postes offerts aux concours internes et externes par chacun des établissements.

Dans le cas où vous avez été admis à la fois à un ou plusieurs concours internes et (/ ou) externes et à un concours de 3ème voie vous devez opter pour un type de concours.

Dans le cas où vous avez été admis uniquement sur concours de 3ème voie, vous n'avez pas à saisir de vœu.

Principe des affectations

1) Affectation pour les concours internes et externes : en rapprochant l'ordre préférentiel que vous avez exprimé et le rang de classement que vous avez obtenu pour chaque concours interne et (/ou) externe, l'administration procédera à votre affectation automatique sur un des établissements de votre choix.

Remarques

- Si vous êtes inscrit sur liste principale à un concours, vous devez classer un nombre de postes au moins égal à votre rang de classement dans ce concours. À défaut vous serez affecté automatiquement sur un poste resté vacant.

- Si vous êtes inscrit sur liste complémentaire vous devez exprimer vos vœux au même titre que les lauréats inscrits sur liste principale.

- Si vous ne classez pas de poste offert au titre d'un concours interne ou externe auquel vous êtes admis, l'administration considère alors que vous refusez ces postes.

2) Affectation pour les concours de 3ème voie : l'administration vous proposera une affectation en fonction de votre rang de classement

3) Cas particulier : dans le cas où vous êtes admis à la fois à un concours de 3ème voie et à des concours internes et/ou externes :

- si vous optez pour le concours de 3ème voie vous êtes affecté selon le principe d'affectation des concours de 3ème voie ;

- si vous optez pour les concours internes et (/ou) externes vous serez affecté selon le principe d'affectation des concours internes et externes. Cependant, si à l'issue de l'affectation des concours internes et externes, vous n'avez pas pu être affecté sur un établissement de votre choix, vous pourrez éventuellement bénéficier d'une affectation au titre des concours de 3ème voie.

L'utilisation d'internet vous offre la possibilité de consulter et de modifier vos choix jusqu'à tout dernier jour autorisé.

Votre choix vous engage, les affectations effectuées seront définitives.

L'absence totale de saisie équivaut à renoncer à tous les concours internes et externes.

Très important : l'enregistrement de vos choix sur l'application vous dispense totalement d'adresser un courrier de confirmation à l'administration.

2 - Présentation de l'application internet

Le calendrier, l'accès

Les arrêtés d'ouverture des concours de recrutement précisent annuellement :

- les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions ;
- le nombre de postes ;
- la liste des centres organisateurs.

Cette application de saisie des vœux est accessible sur le site web du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/personnel/itrfrubrique> : saisie des vœux d'affectation (application LAUREAT-IT)

Les différentes étapes

Cette application comprend trois étapes principales :

1. une étape d'identification ;
2. une étape de consultation des résultats ;
3. une étape d'expression des vœux.

Quelques principes de base

1) Disponibilité de l'application : L'accès à cette application internet est ouvert 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. **Ne pas attendre le dernier jour pour effectuer la saisie de vos vœux.**

2) Prise en compte de vos choix :

Après validation, vos choix ne seront enregistrés qu'après une phase de confirmation : vous devrez les confirmer en cliquant sur **Confirmer**. Le message "SAISIE ENREGISTRÉE" doit apparaître à l'écran.

Si vous ne voyez pas apparaître ce message, vos vœux n'auront pas été enregistrés ; il vous faudra recommencer la procédure.

3) Modification de vos choix

Vous pouvez à tout moment, et jusqu'à la date de clôture de l'application, consulter ou modifier les choix que vous avez déjà effectués en vous connectant à nouveau.

Vous pouvez noter la date et l'heure auxquelles vos vœux ont été enregistrés (informations affichées sur l'écran). Vous pouvez, éventuellement, imprimer l'écran.

Suivez attentivement tous les messages affichés sur l'écran. Ils vous expliquent toute la procédure que vous devez suivre pour exprimer et enregistrer vos choix.

3 - Étape d'identification

Après vous être connecté au service web vous accédez à l'étape suivante de reconnaissance de votre identité par l'application.

Un écran vous demande alors de taper votre **identifiant** (numéro de candidat) attribué lors de votre préinscription aux concours et **votre mot de passe** (code confidentiel) que vous avez personnalisé à cette étape.

Très important : le numéro de candidat (identifiant) que vous devez utiliser est celui qui vous a été délivré lors de la pré-inscription et qui figure sur la notification des résultats de classement.

Par contre vous êtes seul détenteur de votre mot de passe.

Deux cas peuvent alors se produire :

- Votre identification n'est pas reconnue.
 - pour l'identifiant : prenez alors d'urgence contact avec l'un des centres organisateurs (voir coordonnées à la fin du guide).
 - pour le mot de passe créé par vos soins, en cas d'oubli, après la saisie de votre identifiant, un message apparaît :

“Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le recevoir à votre adresse mél. Cliquez sur et validez.”

Votre mot de passe vous sera alors directement envoyé à l'adresse mél. que vous avez fournie lors de la préinscription.

- Votre identification est reconnue.

L'écran affiche :

Votre nom, votre prénom et vos coordonnées ; vous devez, dans le cas où votre adresse postale est erronée, la corriger en saisissant les nouvelles données la concernant, puis en cliquant sur la touche **Valider**.

Vous pourrez également modifier, si nécessaire votre adresse mél.

Ces corrections sont importantes :

L'avis d'affectation sera adressé à votre adresse postale.

La transmission éventuelle de votre mot de passe, la confirmation de la saisie de vos vœux seront adressées à votre adresse e-mail.

Vous pourrez ensuite accéder à la consultation de vos résultats en cliquant sur le bouton **Résultats**.

4 - Consultation des résultats

Pour chaque concours auquel vous êtes admis, l'application affiche :

- sur la 1ère ligne les caractéristiques du concours :

. le corps (IGR : ingénieur de recherche, IGE : ingénieur d'études, ASI : assistant ingénieur, TCH : technicien) ;

. la nature du concours (CE : externe, CI : interne, CT : 3ème voie) ;

. la BAP (A, B... I) ;

. l'emploi type ;

. l'établissement ou le centre organisateur ;

- sur la 2ème ligne, votre classement ;

- sur les lignes suivantes, uniquement pour les concours internes et externes (CI et CE) :

. l'établissement ;

. la localisation ;

. le nombre de postes publiés pour cette localisation.

1) Vous êtes admis simultanément à un ou plusieurs concours internes et/ou externes et sur un concours de 3ème voie :

cliquer sur le bouton **Choix type de concours** ; vous devez opter d'abord pour un type de concours et valider votre choix.

- Si vous optez pour le concours de 3ème voie, vous renoncez à tous les postes des concours internes et externes.

- Si vous optez pour les concours internes et/ou

externes, vous effectuez la saisie des vœux selon vos résultats d'admission.

2) Vous n'êtes admis qu'à des concours internes et/ou externes ou vous avez opté pour ce choix :

cliquer sur le bouton **Saisie des vœux** pour exprimer vos vœux.

5 - Saisie de vos vœux d'affectation

Cas 1 : vous n'avez qu'un seul choix de poste. (un concours avec un seul établissement, une seule localisation). Si vous acceptez ce poste, vous devez impérativement, dans la colonne vœux, cliquer sur le bouton "radio" et valider.

Cas 2 : vous avez plusieurs choix et êtes classé 1 de la liste principale sur tous les concours sur lesquels vous êtes admis : Un seul choix suffit. Vous devez impérativement, dans la colonne vœu, cliquer sur le bouton radio correspondant à votre choix et valider.

Dans ce cas vous êtes assuré d'être affecté sur votre choix.

Cas 3 : les autres cas d'admission.

La saisie des vœux consiste à sélectionner et à classer par ordre préférentiel les postes offerts aux concours par les établissements. Chaque poste est caractérisé par : un concours, un établissement, une localisation.

Ce classement doit être ordonné, continu, sans ex-æquo.

Vous devez saisir dans la colonne vœu, vos choix (1,2,3...) et **Valider**.

Le bouton **Trier** vous permet, de visualiser les vœux tels que vous les avez classés, dans l'ordre croissant.

Le bouton **?**, en regard de certaines rubriques, vous permet d'accéder à des informations complémentaires.

Les messages d'alerte vous permettent de connaître l'état de vos saisies : lisez-les attentivement.

Attention : un classement comportant des ex æquo ne sera pas accepté.

Important :

- Ne pas sélectionner un des choix possibles équivalent à renoncer aux postes correspondants.

- Classer des postes équivalent à accepter l'affectation sur un de ces postes.

- Ne rien saisir équivalent à renoncer à tous les concours.

Dans tous les cas, après avoir validé votre saisie, un écran récapitule vos vœux.

Vous devez impérativement cliquer sur **Confirmer** et vous assurer que le message "SAISIE ENREGISTRÉE" s'affiche.

6 - Modification des vœux saisis

Si, après avoir enregistré une saisie, vous souhaitez modifier vos vœux, vous devez retourner à l'écran des "résultats" et cliquer sur le bouton : **Consultation de la saisie/modification** puis cliquer sur le bouton : **Modifier la saisie**.

Dès lors que vous avez cliqué sur **Modifier la saisie**, vous devez impérativement valider, confirmer de nouveau et vous assurer que le message "SAISIE ENREGISTRÉE" s'affiche.

Attention : si vous n'avez effectué aucune modification, vous devez quand même valider, confirmer de nouveau et vous assurer que le message "SAISIE ENREGISTRÉE" s'affiche. Afin d'éviter toute erreur de manipulation, vérifiez toujours la saisie de vos vœux avant de quitter l'application.

Tant que le message "SAISIE ENREGISTRÉE" n'a pas été affiché sur l'écran, vos vœux n'ont **pas été pris** en compte.

Vous pouvez à tout moment, et jusqu'à la date de clôture de l'application, consulter les choix que vous avez déjà effectués, et les modifier si vous le souhaitez. En revanche, toute modification que vous pourriez demander, après la date fixée pour la clôture de l'application, ne serait pas recevable.

Conseil : n'attendez pas le dernier jour pour effectuer vos saisies.

Rappel très important

L'enregistrement de vos choix sur l'application vous **dispense totalement** d'adresser un courrier de confirmation à l'administration.

7 - Résultats des affectations

Vous pourrez accéder aux résultats des affectations sur le même site, avec votre numéro

d'identifiant et votre mot de passe confidentiel, trois semaines environ après la clôture de la phase "saisie des vœux d'affectation".

Vous pourrez imprimer directement votre avis d'affectation et retourner le coupon réponse nous informant de votre acceptation ou non à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation. C2-2, cellule concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

L'administration vous adressera dans tous les cas un avis d'affectation par voie postale.

Votre première réponse vous dispense de répondre à nouveau. Une seule réponse suffit.

8 - Vos correspondants

- Problèmes relatifs aux vœux, affectations, carrière : tél. 01 55 55 01 40 ou 01 55 55 01 31, fax 01 55 55 01 46 : préciser bureau C2-2 : cellule concours.
- Problèmes techniques relatifs à l'application

internet : tél. 01 55 55 14 96 / 01 55 55 01 20 / 01 55 55 01 21

Adresse du serveur web du ministère de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf>

Rubrique : saisie des vœux d'affectation (application LAUREAT-IT)

Ce guide sera mis en ligne sur ce site.

Dans le cas où vous seriez dans l'**impossibilité absolue** d'exprimer vos vœux par internet, veuillez les adresser avant la date limite (identique à la date de clôture de l'application internet), par courrier mentionnant clairement vos nom, prénom, nom marital, adresse, n° de téléphone, n° d'identifiant, concours (établissement, localisation, corps, nature, BAP, emploi type) classés par ordre préférentiel conformément à ce guide, au service dont les coordonnées figurent ci-dessous : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous direction de la gestion des carrières, bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation, C2-2, cellule concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

9 - Centres organisateurs

Centre organisateur	Téléphone	Mél.
Aix ENSAM (ENSAM Aix-en-Provence)	04 42 93 81 81	Rodolphe.Giannoni@aix.ensam.fr
Aix-Marseille 1 (université Aix-Marseille 1)	04 91 10 61 55	concours.itrf@up.univ-mrs.fr
Aix-Marseille 2 (université Aix-Marseille 2)	04 91 39 65 21	nicole.berkowitz@univmed.fr
Aix-Marseille 3 (université Aix-Marseille 3)	04 42 17 24 78	geraldine.mourgand@univ.u-3mrs.fr
Amiens (université Amiens)	03 22 82 74 37	nadia.benyahia@ca.u-picardie.fr
Angers (université Angers)	02 41 96 23 57	concours.itrf@univ-angers.fr
Antilles (université Antilles-Guyane)	05 90 48 90 00	Marie-chantal.Jeanne-Mozart@univ-ag.fr
Artois (université Artois)	03 21 60 37 92	concours@univ-artois.fr
Belfort (université techno.Belfort)	03 84 58 31 03	concours.itrf@utbm.fr
Bordeaux 1 (université Bordeaux 1)	05 40 00 24 45	r.senechal@drh.u-bordeaux1.fr
Bordeaux 2 (université Bordeaux 2)	05 57 57 14 77	concoursITRF@u-bordeaux2.fr
Bordeaux 3 (université Bordeaux 3)	05 57 12 45 75	concours@u-bordeaux3.fr
Bordeaux 4 (université Bordeaux 4)	05 56 84 29 88	concours.itrf@u-bordeaux4.fr
Brest (université de Brest)	02 98 01 65 78	concours.UBO@univ-brest.fr
Caen (université Caen)	02 31 56 53 56	sarah.chemtob@unicaen.fr
Cergy (université Cergy-Pontoise)	01 34 25 63 30	formation-des-personnels@ml.u-cergy.fr
Clermont 1 (université d'Auvergne Clermont 1)	04 73 17 72 31	personnel.itarf@u-clermont1.fr
Clermont 2 (université Clermont 2)	04 73 40 64 46	concours.ITRF@univ-bpclermont.fr
Compiègne (université de Compiègne)	03 44 23 43 24	service.personnel-recrutement@utc.fr
Corse IUFM (IUFM de Corse)	04 95 45 23 50	albertini@corse.iufm.fr
Dijon (université de Bourgogne)	03 80 39 50 25	concours.itrf@u-bourgogne.fr
Dunkerque (université Littoral)	03 28 23 73 81	concours@univ-littoral.fr
Grenoble 1 (université Grenoble 1)	04 76 51 44 14	concours.ita@ujf-grenoble.fr
Grenoble 3 (université Grenoble 3)	04 76 82 41 64	laurie.prochasson@u-grenoble3.fr
La Réunion (université la Réunion)	02 62 93 81 05	martine.payet@univ-reunion.fr
La Rochelle (université la Rochelle)	05 46 45 87 58	concoursitrf@univ-lr.fr
Lille 1 (université Lille 1)	03 20 43 43 21	concours-itrf@univ-lille1.fr
Lille 2 (université Lille 2)	03 20 96 52 05	marianne.medjedovic@univ-lille2.fr isabelle.lasselain@univ-lille2.fr
Lille 3 (université Lille 3)	03 20 41 64 24	drh.concours.itrf@univ-lille3.fr
Lyon 1 (université Lyon 1 UCBL)	04 72 43 36 05	catherine.gavend@adm.univ-lyon1.fr
Lyon 2 (université Lyon 2)	04 78 69 70 75	concours-itrf@univ-lyon2.fr
Lyon 3 (université Jean Moulin-Lyon 3)	04 78 78 79 34	drh@univ-lyon3.fr
Lyon INSA (INSA)	04 72 43 81 16	concours@insa-lyon.fr
Marne-la-Vallée (université Marne-la-Vallée)	01 60 95 74 16	concoursitrf@univ-mlv.fr
Metz (université Metz)	03 87 31 56 37	Elisabeth.jacques@univ-metz.fr
Metz ENI (ENI Metz)	03 87 34 69 04	balligand@enim.fr
Montpellier 1 (université Montpellier 1)	04 67 41 74 06	concoursu1-drh@univ-montp1.fr
Montpellier 2 (université Montpellier 2)	04 67 14 30 48	concours@univ-montp2.fr
Montpellier 3 (université Montpellier 3)	04 67 14 20 14	paule.jarach@univ-montp3.fr
Mulhouse (université de Haute-Alsace)	03 89 33 60 76	Myriam.Ecornier@uha.fr
Mulhouse ENSC (ENSC Mulhouse)	03 89 33 68 04	annick.kurtz@uha.fr

Centre organisateur	Téléphone	Mél.
Nancy 1 (université Nancy 1)	03 83 68 20 55	caroline.convert@uhp-nancy.fr
Nancy 2 (université Nancy 2)	03 83 34 46 36	concours-itrf@univ-nancy2.fr
Nancy INP (INP de Lorraine)	03 83 59 59 23	Martine.Rahier@inpl-nancy.fr
Nantes (université Nantes)	02 40 99 83 67	martine.pettex-sorgue@univ-nantes.fr
Nice (université Nice)	04 92 07 65 03	concoursITARF@unice.fr
Orléans (université Orléans)	02 38 49 48 61	bureau.concours@univ-orleans.fr
Palais Découverte (Palais Découverte)	01 40 74 80 41	concours@palais-decouverte.fr
Paris 01 (université Paris 1)	01 43 25 05 42	concours@univ-paris1.fr
Paris 02 (université Paris 2)	01 44 41 55 22	isabelle.burgue@u-paris2.fr
Paris 03 (université Paris 3)	01 40 46 29 10	Iatos@paris3.sorbonne.fr
Paris 05 (université Paris 5)	01 40 46 19 32	david.chomarar@univ-paris5.fr
Paris 06 (université Paris 6)	01 44 27 25 63	concoursITRF@upmc.fr
Paris 07 (université Paris 7)	01 57 27 56 00	lebolloch@paris7.jussieu.fr
Paris 08 (université Paris 8)	01 49 40 68 91	frederic.galve@univ-paris8.fr
Paris 09 (université Paris-Dauphine)	01 44 05 48 44	concours@dauphine.fr
Paris 10 (université Paris 10)	01 40 97 71 11	krystel.sene@u-paris10.fr
Paris 11 (université Paris 11)	01 69 15 77 22	concours.itrf@u-psud.fr
Paris 12 (université Paris 12)	01 45 17 10 50	concours.itrf@univ-paris12.fr
Paris 13 (université Paris 13)	01 49 40 30 20	foriatos@upn.univ-paris13.fr
Paris CNAM (CNAM)	01 40 27 28 93	carine.demangel@cnam.fr
Paris Collège de France (Collège de France)	01 44 27 11 24	monique.spagnoli@college-de-france.fr
Paris crous (CROUS Paris)	01 40 51 36 23	drh@crous-paris.fr
Paris École normale (ENS ULM)	01 44 32 29 26	cecile.nahon@ens.fr
Paris Muséum (Muséum national d'hist. nat.)	01 40 79 48 70	concitrf@mnhn.fr
Paris Observatoire (Observatoire de Paris)	01 40 51 21 36	bureau.concours@obspm.fr
Perpignan (université de Perpignan)	04 68 66 20 29	costagli@univ-perp.fr
Poitiers (université Poitiers)	05 49 45 44 67	agnes.chasseriaud@univ-poitiers.fr
Reims (université Reims)	03 26 91 39 85	daniele.nicaise@univ-reims.fr
Rennes 1 (université Rennes 1)	02 23 23 36 52	florence.lemasson@univ-rennes1.fr
Rennes INSA (INSA Rennes)	02 23 23 85 85	Colette.Hoyet@insa-rennes.fr
Rouen (université Rouen)	02 35 14 80 93	angelina.lopez@univ-rouen.fr
Rouen INSA (INSA Rouen)	02 35 52 83 04	Florence.Demerais@insa-rouen.fr
Saint-Étienne ENI (ENI de Saint-Étienne)	04 77 43 84 84	patricia.seve@enise.fr
Saint-Étienne (université Jean Monnet)	04 77 42 18 11	marie.favre@univ-st-etienne.fr
Strasbourg 1 (université Strasbourg 1)	03 90 24 08 20	Gaby.Dietrich@adm-ulp.u-strasbg.fr
Strasbourg 2 (université Strasbourg 2)	03 88 41 73 08	dpconcours@umb.u-strasbg.fr
Strasbourg 3 (Strasbourg 3)	03 88 41 43 11	personnel@urs.u-strasbg.fr
Toulouse 2 (université Toulouse 2 Le Mirail)	05 61 50 44 90	sadek@univ-tlse2.fr
Toulouse 3 (université Toulouse 3)	05 61 55 62 04	concours@adm.ups-tlse.fr
Toulouse INSA (INSA de Toulouse)	05 61 55 95 20	dejeanm@insa-toulouse.fr
Tours (université de Tours)	02 47 36 80 92	concours@univ-tours.fr
Valenciennes (université Valenciennes)	03 27 51 17 39	david.avelin@univ-valenciennes.fr
Versailles (université Versailles)	01 39 25 78 60	carole.debruyne@admin.uvsq.fr